

Trail des Salamandres

Sorbiers - 18 mars 2018

Le Trail des Salamandres est une épreuve de course à pied "hors stade" organisée par l'Office Municipal des Sports de Sorbiers, avec le soutien de la Ville de Sorbiers et le concours technique de Route 42.

Règlement de l'épreuve :

1. INSCRIPTIONS :

1.1. A l'avance sur le site Internet www.logicourse.fr, jusqu'au vendredi 16 mars minuit.

1.2. Sur place le jour de la course, sous le chapiteau, au Parc Fraisse, jusqu'à 7H15 pour le 30 km, jusqu'à 8h15 pour le 19 km, et jusqu'à 9H15 pour le 11 km. **Les épingles ne sont pas fournies.**

1.3. Tarifs :

Trail des Salamandres	Sur www.logicourse.fr	Sur place
11 km	10,00 €	13,00 €
19 km	13,00 €	16,00 €
30 km	16,00 €	19,00 €

Frais d'inscription su Logicourse inclus.

1.4. Conditions d'inscription à l'épreuve :

LICENCIES : selon l'art L.231-2-1 du code du sport, l'organisateur s'assurera que les participants sont titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass'Running délivrée par la FFA, ou d'une licence sportive en cours de validité mentionnant la non contre indication à la pratique du sport en compétition.

NON LICENCIES : présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an, ou de sa photocopie (loi du 29 mars 1999, art 6). Aucun autre document ne peut-être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

1.5. **Nombre maximum de participants** : l'épreuve est limitée à 750 coureurs sur l'ensemble des trois courses.

2. PARCOURS :

- **Parcours de 11 km.** Chronométrage par puces électroniques. Un ravitaillement sur le parcours et un à l'arrivée au Parc Fraisse. Barrière horaire : 2 heures. Tout coureur arrivé après 12h00 ne sera pas classé.

- **Parcours de 19 km.** Chronométrage par puces électroniques. Deux ravitaillements sur le parcours et un à l'arrivée au Parc Fraisse. Barrière horaire : 3 heures. Tout coureur arrivé après 12h00 ne sera pas classé.

- **Parcours de 30 km.** Chronométrage par puces électroniques. Trois ravitaillements sur le parcours et un à l'arrivée au Parc Fraisse. Barrière horaire : 5 heures. Tout coureur arrivé après 13h00 ne sera pas classé.

Les coureurs s'engagent à respecter les règles du code de la route. Port du dossard obligatoire sur tout

le parcours.

3. HORAIRES

DEPART : Conciergerie du Parc Fraisse à Sorbiers (avenue du Valjoly) à 8h00 pour le 30 km, à 9h00 pour le 19 km, et à 10h00 pour le 11 km.

ARRIVEE : Parc Fraisse. Douches au Complexe sportif du Valjoly (vestiaires l'Onzon).

4. ASSURANCE : Responsabilité civile, les organisateurs sont couverts par une police d'assurance AREAS Assurances n°05687615 Q.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence.

Pour les non licenciés, chaque participant doit s'assurer personnellement.

5. ASSISTANCE MEDICALE : Médecin et secouristes présents sur l'épreuve.

6. ABANDON : Tout abandon, accident ou incident doit être signalé au poste de contrôle le plus proche. En cas d'abandon, le participant doit restituer la puce à l'organisation.

7. CATEGORIES AUTORISEES : Hommes, Femmes ; espoirs, seniors, masters pour le 30 km ; juniors, espoirs, seniors et masters pour le 19 km ; cadets, juniors, espoirs, seniors et masters pour le 11 km.

8. CLASSEMENTS et RECOMPENSES : Sur place au Podium après la course. Présence OBLIGATOIRE pour les récompenses.

Seront récompensés :

- 30 km : les 3 premiers du scratch H-F et le premier H-F de chaque catégorie. Pas de cumul de récompenses.

- 19 km : les 3 premiers du scratch H-F et le premier H-F de chaque catégorie. Pas de cumul de récompenses.

- 11 km : les 3 premiers du scratch H-F et le premier H-F de chaque catégorie. Pas de cumul de récompenses.

- le groupe comptant le plus de participants (clubs, associations, entreprises, etc.)

- la première sorbérane et le premier sorbéran de chaque course (pas de cumul avec les autres classement)

9. TIRAGE AU SORT : plusieurs lots seront tirés au sort parmi les participants après l'arrivée. Présence obligatoire pour retirer les lots sur place.

10. DROIT à l'IMAGE : Tout concurrent renonce expressément au droit à l'image et autorise l'organisateur à utiliser les clichés pris avant, pendant et après l'épreuve et renonce à tout recours contre l'organisateur pour l'utilisation faite de son image sur tous les supports en rapport avec la manifestation.

11. RENSEIGNEMENTS : Sorbiers Culture, rue Charles de Gaulle 42290 SORBIERS Tél : 04 77 01 11 42, par mail à traildessalamandres@outlook.fr , sur la page Facebook du Trail des Salamandres et sur <http://traildessalamandres.wordpress.com/>.